



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1327-2012

Suivant la proposition de:
Dûment appuyée par:
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1328-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 13 août et la session spéciale du 5 septembre 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 13 août et la session spéciale du 5 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'août 2012.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'août 2012 (28 permis) pour un cumulatif de 184 permis pour l'année 2012.

<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
140	148	184
\$2,159,400	\$2,252,300	\$3,826,700

8. TRÉSORERIE

8.1 Souper des bénévoles – 17 novembre 2012

No: 1329-2012

ATTENDU QUE la Municipalité veut remercier ses bénévoles en leur offrant un souper accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu:

D'APPROUVER les dépenses reliées à la soirée offerte aux bénévoles et appliquer les dépenses estimées à \$7,000.00 g/l 02-110-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Achat sable & sel 2012/2013

No: 1330-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable & sel pour la période hivernale 2012/2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable et de mixage pour la période hivernale 2012/2013 à l'entreprise Sables La-Ro \$6.77 la tonne + taxes (1,000 tonnes) + \$0.50 la tonne + taxes pour le mixage (1,200 tonnes) et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (Sable, sel).

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2012/2013 à l'entreprise Sel Frigon \$97.99 la tonne livrée + taxes, livraison incluse (200 tonnes) et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (Sable, sel).

D'AUTORISER les coûts de transport de Sable La-Ro à l'entrepôt sable et sel par Excavations Urbain Morin Inc et Entreprises forestières Martin Perreault. Pour approximativement 1,000 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'août 2012

No : 1331-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'août 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$259 527,32
Salaires	\$24 839,40
Mensuels	\$38 912,22
	\$323 278,94

Représentés par chèques #P1200330 à #P1200383 & #C1200527 à #C1200610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)
11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
12. AVIS DE MOTION
13. AFFAIRES REPORTÉES
14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
- 14.1. Règlement 319-2009 – Carrières & sablières

No : 1332-2012

ATTENDU QUE le Règlement 319-2009 concerne la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques est basé sur la collection de redevances provenant des exploitants de carrières et sablières.

ATTENDU QUE plusieurs tentatives de récupération des redevances ont été effectuées depuis l'adoption dudit règlement, sans succès.

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut récupérer les redevances qui lui sont dues.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :

DE MANDATER Mme Catherine Haulard, Directrice générale pour la préparation et les négociations d'ententes inter municipales afin de récupérer les redevances dues à la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1333-2012

Pour ce motif et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière